

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 64

Buchbesprechung: Livres à lire ou à consulter

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tourisme

Wagons-salons sur les Chemins de fer suisses.

Ces voitures-salon (systèmes Pullman) circulent actuellement dans les trains 54 et 69 avec l'horaire suivant :

Départ de Bâle : 7.10, arrivée à Chiasso (par Lucerne) à 12.57.

Départ de Chiasso à 16.20, arrivée à Bâle à 22.18.

La surtaxe pour l'utilisation de ces voitures a été réduite, à partir du 1^{er} octobre, et fixée comme suit :

Pour les premiers 100 km de tarif commencés, 2 francs par place.

Pour les 100 km suivants (même lorsqu'ils ne sont que commencés) 1 franc par place.

Le nombre des autos, en Suisse.

A la fin de l'année 1924, il y avait, en Suisse, 22.844 voitures automobiles, 5.697 camions et 18.133 motocyclettes.

Facilités douanières accordées aux automobilistes étrangers, à la frontière du canton de Neuchâtel.

Les facilités accordées depuis quelques mois aux automobilistes étrangers qui se rendent pour un court séjour dans les cantons de Genève, Vaud et Valais, viennent d'être également consenties aux automobilistes qui entrent en Suisse par les postes frontières du canton de Neuchâtel, c'est-à-dire par Meudon, le Col-des-Roches, les Brenets, les Cerneux-Péquignot ou par Biafond. Les auto-

mobilistes étrangers qui ne possèdent ni triptyque, ni carnet de passage en douane sont dispensés du dépôt de droit d'entrée pour leurs véhicules. Ils reçoivent des postes frontière « une carte d'entrée provisoire » valable cinq jours, moyennant paiement de 5 fr. français ou francs suisses 1.50. Si l'automobiliste désire ensuite, étendre son voyage à l'intérieur de la Suisse ou y prolonger son séjour, il peut échanger la carte provisoire, avant le délai de 5 jours, contre un passavant ou un triptyque d'une durée d'un an. Le passavant est délivré par l'office de douane contre dépôt du droit de douane. Pour le triptyque, il faut s'adresser à l'Automobile Club de Suisse ou au Touring Club Suisse.

Ajoutons que c'est grâce à l'initiative de la *Société industrielle et Commerciale de Neuchâtel* que ces facilités nouvelles sont accordées aux automobilistes étrangers.

Avance au départ de Paris de certains trains rapides et express de soirée à destination de la Suisse.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est nous a adressé l'avis suivant :

Les trains express et rapides partant le soir de Paris-Est pour la Suisse, dont le départ avait été retardé depuis le 1^{er} juillet, ont repris à dater du 1^{er} octobre leur horaire normal.

Par suite, le train de luxe à destination de Vienne, l'Engadine et l'Oberland, a eu son départ avancé de 20 h. 15 à 19 h. 55.

L'express n° 37 pour Bâle part à 20 h. 40 (au lieu de 21 h. 30) et le rapide n° 39 pour la Suisse Orientale et l'Arlberg part à 21 h. 35 (au lieu de 22 h. 15).

Le train pour Epinal et les Vosges via Port-d'Atelier continue à partir à 21 h. 35.

Livres à lire ou à consulter

Dans cette rubrique, nous relevons chaque mois les titres d'ouvrages récemment publiés et qui nous auront paru mériter d'être signalés à nos lecteurs. Tous ces ouvrages peuvent être consultés dans notre salle de lecture, tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Des Sociétés à responsabilité limitée, leur régime d'après la loi du 7 mars 1925, par F. Chapsal, sénateur, ancien conseiller d'Etat. Payot, 106, boulevard Saint-Germain, Paris. Un vol. de la Bibliothèque technique, 12 francs.

Depuis longtemps, en France, les industriels et les commerçants réclamaient une forme de Société analogue à celle existant en Angleterre et en Allemagne, et dans laquelle les associés ne sont engagés que jusqu'à concurrence de leur mise. Ils

viennent d'obtenir satisfaction par la loi du 7 mars 1925 qui a institué les sociétés à responsabilité limitée, type intermédiaire entre les sociétés en nom collectif ou sociétés de personnes, et les sociétés anonymes ou sociétés de capitaux.

Dans l'étude documentée qu'il présente sur cette nouvelle législation, M. Chaptal donne un commentaire autorisé des articles de la loi. Après avoir retracé l'histoire de la réforme et montré les avantages qu'en retireront surtout les entreprises de moyenne importance et les groupements d'un caractère familial, il expose les traits distinctifs de la Société à responsabilité limitée, son mode de constitution et la publicité qui est imposée à ses fondateurs et à ses gérants.

Une formule type de statut pour la constitution d'une Société à responsabilité limitée est annexée à l'ouvrage.

La Lorraine au Travail, par G. Eisenmenger. — Librairie Pierre Roger, 54, rue Jacob, Paris. — Un vol. in-8 avec planches hors textes et carte. Broché : 10 francs.

La richesse de son sol et celle de son sous-sol font de la Lorraine un des plus beaux joyaux de la France. L'importance économique de cette ancienne province n'avait pas échappé au gouvernement allemand, mais beaucoup de Français et amis de la France ont certainement besoin de la mieux connaître. Il faut donc savoir gré à M. Eisenmenger d'avoir enrichi la « Collection des Pays Modernes » d'un très beau livre sur la Lorraine, d'une lecture très agréable et très instructive.

« **France-Europe** » et **Pays d'Outre-Mer**. Recueil de documents économiques internationaux, édité par Boy et Calme, directeurs fondateurs, 61, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris.

Voici la troisième édition de cette belle publication annuelle. Celle de 1925 ne le cède en rien à celles qui l'ont précédée. Tous ceux qui n'ont pas un service spécial et organisé d'exportation, ou qui veulent compléter ou mettre à jour leurs renseignements économiques devront posséder ce volume. Sa documentation ne se borne pas aux seuls pays d'Europe, elle s'étend aux principaux marchés d'Outre-Mer.

Cet ouvrage et ses services de représentation se recommandent à l'industrie française. Ils sont subventionnés par le Ministère des Affaires étrangères ainsi que la Chambre de Commerce de Paris et sont placés sous le haut patronage du *Comité national d'expansion économique dans l'Europe centrale et orientale*.

Annuaire de l'Horlogerie suisse (édition 1925), édité par Chapaley et Mottier S. A. Genève.

Cette publication qui paraît depuis de nombreuses années n'a pas besoin de recommandation spéciale. Elle a su se répandre dans le monde horloger de tous pays et y est très appréciée. La consultation en est indispensable à tout commerçant ou industriel désireux d'entrer en relation avec des maisons suisses.

Notre secrétariat général a fait imprimer, à un grand nombre d'exemplaires, une petite notice de cinq pages intitulée: *Quelques mots sur la Chambre de Commerce suisse en France*.

Cette petite notice, qui s'adresse aux maisons françaises aussi bien qu'aux maisons suisses, résume le rôle de notre institution et les services qu'elle rend.

Un exemplaire sera envoyé gratuitement à quiconque nous en fera la demande.

Nous en adresserons volontiers une certaine quantité à ceux de nos membres qui seraient disposés à en faire une distribution autour d'eux.

Avis des Chemins de fer français

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Nous recevons l'avis suivant de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Livret-Guide Officiel

(Edition du Service d'Hiver au 4 octobre 1925)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 4 octobre 1925.

Comme précédemment, ce guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 3 fr. 40 en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, pl. Valhubert, à Paris (13^e).

France-Algérie par Port-Vendres

Trains et paquebots rapides

Le trajet le plus direct de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan. — Aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay, 17,00; arrivée à Port-Vendres, 8 h. 29. — Retour : départ de Port-Vendres, 19 h. 15; arrivée à Paris-Quai d'Orsay, 10 h. 55. — Wagons-Lits et voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris-Quai d'Orsay à Port-Vendres et vice-versa. Transbordement direct, au retour, du paquebot au train; voiture directe 1^{re} et 2^{me} cl. de Port-Vendres-Quai à Paris-Quai d'Orsay. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Port-Vendres à Toulouse.

La traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache) :

a) Port-Vendres-Alger. — Aller : Départ de Port-Vendres le dimanche à 10 h.; arrivée à Alger le lendemain à 11 h. Retour : départ d'Alger le mercredi à 16 h.; arrivée à Port-Vendres le lendemain à 15 heures.

b) Port-Vendres-Oran. — Aller : départ de Port-Vendres le lundi à 10 h.; arrivée à Oran le lendemain à 19 heures. — Retour : départ d'Oran le jeudi à 10 h.; arrivée à Port-Vendres le lendemain à 17 heures.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran et vice-versa.